

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 41 (1961)  
**Heft:** 1: La Suisse et l'Europe

**Artikel:** L'économie suisse en 1960 : prospérité sans limite?  
**Autor:** Hirsch, Alain  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887593>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

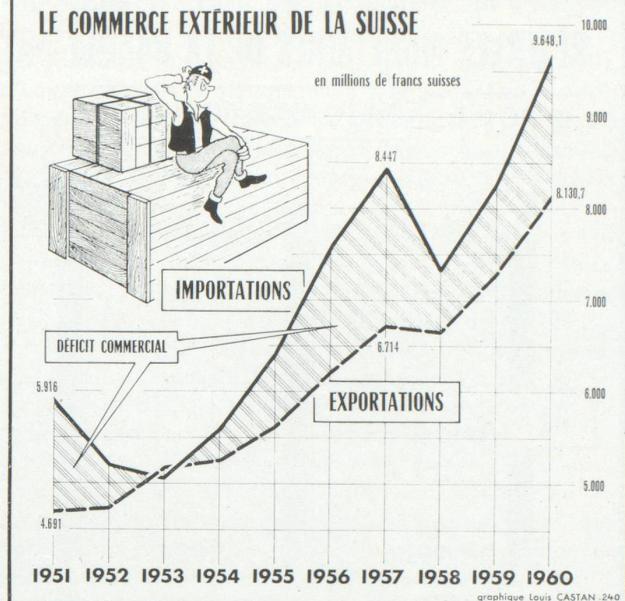
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Alain Hirsch  
Rédacteur financier  
au " Journal de Genève "

## L'économie suisse en 1960



# PROSPÉRITÉ SANS LIMITÉ ?

L'économie suisse a connu, en 1960, une prospérité exceptionnelle. Les deux « baromètres » de la conjoncture, pour la Suisse, en fournissent une preuve éloquente : en 1960, les exportations ont atteint 8 milliards 130 millions de francs, soit 12 % de plus qu'en 1959 (et 23 % de plus qu'en 1958); plus de 45 000 logements ont été construits en 1960, soit 30 % de plus qu'en 1959.

Les cours des actions suisses ont connu un essor plus extraordinaire encore. L'indice suisse des actions, calculé par la Banque nationale, a passé de 580 au 1<sup>er</sup> janvier 1960 à 800 au 30 décembre 1960. (Cet indice était de 450 à la fin de 1958 et de 420 à la fin de 1954.) Plusieurs titres chimiques ont même doublé leurs cours pendant 1960.

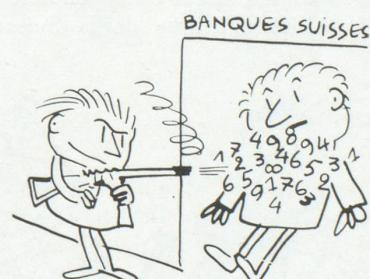
Tous ces chiffres, et bien d'autres encore, devraient être commentés, si l'on voulait dresser un tableau complet de l'économie suisse en 1960. Nous avons préféré en choisir seulement deux, qui reflètent les conditions particulières de la Suisse, petit pays à vocation internationale :

— Pendant l'année 1960, les réserves monétaires suisses ont augmenté de 2 milliards, soit de 25 %.

— A fin août 1960, le nombre des travailleurs étrangers en Suisse s'élevait à 435 000 (20 % de plus qu'à fin août 1959), soit environ le tiers de tous les salariés.

### L'afflux de capitaux étrangers

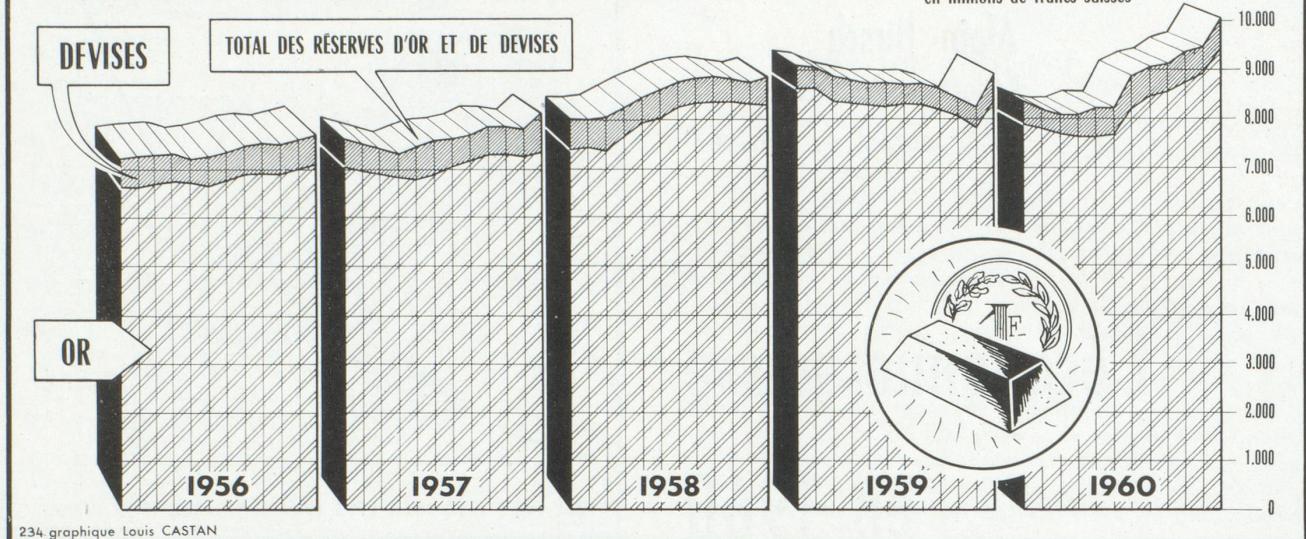
A la fin du mois de janvier 1960, les réserves monétaires suisses atteignaient 8,4 milliards de francs (dont plus de 90 % en or, comme c'est la tradition depuis de nombreuses années). A la fin du mois d'avril, elles dépassaient à peine 8 milliards. Huit mois plus tard, à fin décembre 1960, elles s'élevaient à 10 milliards



de francs; et ce niveau s'est maintenu pendant les deux premiers mois de 1961. Quelles ont été les causes et les conséquences de ce phénomène ?

Il faut distinguer deux épisodes principaux dans

## RÉSERVES MONÉTAIRES DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE



cette évolution. En été, soit de mi-juillet à mi-août, les réserves monétaires augmentèrent d'un milliard en un mois, ensuite d'un afflux massif de capitaux étrangers. Ces capitaux se réfugiaient en Suisse pour des raisons avant tout politiques. En automne et en hiver, on assista successivement à deux augmentations des réserves, chacune d'environ 500 millions, pour des raisons plutôt économiques : on craignait alors une dévaluation du dollar.

L'afflux massif de capitaux étrangers survenu pendant l'été fut particulièrement spectaculaire. Ces capitaux venaient de toutes les parties du globe, des États-Unis et d'Amérique latine, d'Europe et du Moyen-Orient. C'était le début des troubles graves au Congo belge. La situation politique internationale semblait tendue. Ces capitaux « errants » recherchaient simplement un lieu de refuge.

Malgré ses taux d'intérêt les plus bas du monde, la Suisse fut considérée comme le pays-refuge par excellence. On s'est peut-être souvenu des mesures de blocage prises par les États-Unis pendant la dernière guerre. La stabilité politique de la Suisse, le secret

absolu de ses banques, la solidité de sa monnaie sont apparus comme une garantie de sécurité.

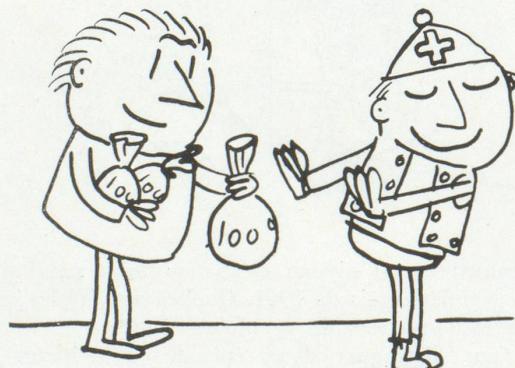
Cette confiance fait honneur à la Suisse. Cependant, un afflux d'argent aussi massif menaçait l'équilibre du marché monétaire. A l'augmentation des réserves correspond évidemment une augmentation parallèle des liquidités monétaires : billets en circulation et surtout engagements à vue de la Banque nationale. Un milliard d'argent frais était ainsi lancé sur le marché, constituant un danger sérieux d'inflation.

Il fallait donc empêcher le mouvement de s'amplifier davantage, en décourageant les capitalistes étrangers de placer leur argent en Suisse à ce moment. D'autre part, on devait s'efforcer d'absorber les liquidités monétaires excessives.

### Réaction de la Banque nationale

La Banque nationale suisse conclut tout d'abord, le 18 août 1960, un « Gentlemen's Agreement » avec les banques. Celles-ci s'engageaient à ne verser aucun intérêt sur les avoirs étrangers déposés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1960, et à leur imposer un délai de dénonciation de trois mois au moins. De plus, pour les nouveaux avoirs étrangers remboursables dans un délai inférieur à six mois, les banques s'engageaient à percevoir une commission de 1 % l'an. Enfin, les banques s'engageaient à faire tout leur possible pour empêcher que les nouveaux fonds étrangers ne servent à acquérir des titres suisses, des biens-fonds et des hypothèques suisses.

Ce « Gentlemen's Agreement » n'était pas une innovation. Des mesures analogues avaient déjà été prises en 1938, ainsi qu'après la dernière guerre mondiale. Les banques ne l'acceptèrent cependant pas avec un



grand enthousiasme, leurs intérêts matériels immédiats en étant naturellement affectés. De plus, il était souvent difficile d'expliquer aux clients étrangers les raisons de cette mesure, apparemment xénophobe et anti-libérale.

Les critiques se sont atténuées depuis lors et chacun reconnaît aujourd'hui que le « Gentlemen's Agreement » a été assez efficace et n'a pas entraîné de graves inconvénients. Il a effectivement porté sur environ 300 à 400 millions de francs suisses, mais ses effets psychologiques ont certainement dépassé de beaucoup ses effets matériels. Il est en effet certain que de nombreux étrangers ont renoncé à placer leur argent en Suisse à cette époque, simplement parce qu'ils savaient que la Suisse prenait des mesures pour éviter l'afflux de capitaux étrangers.

Tout cela ne suffisait toutefois pas pour absorber l'excès des liquidités monétaires existantes. A cet effet, la Banque nationale prit une mesure originale et absolument nouvelle. Elle émit des papiers-valeurs à court terme (de 9 à 18 mois), portant un intérêt de 1 à 1,25 % suivant l'échéance. L'émission avait été limitée à 400 millions de francs au maximum, et les souscriptions des banques ont dépassé ce montant.



Dans de nombreux cas, vu le taux d'intérêt très faible, l'opération correspondait à un véritable sacrifice consenti par solidarité. Les 400 millions ainsi récoltés ont été intégralement stérilisés par la Banque nationale, qui supporte elle-même le poids des intérêts. Les titres en question ne sont pas négociables.

## Deuxième épisode

Le deuxième épisode est fort différent. A fin octobre-début novembre, les réserves monétaires suisses, stables depuis la mi-août, augmentèrent à nouveau de 500 millions. Cette fois-ci, il s'agissait essentiellement de rapatriements effectués par des Suisses. La coïncidence n'était plus politique, mais économique : la ruée vers l'or à Londres date du 20 octobre. La montée du prix de l'or faisait craindre une dévaluation du dollar, et l'on rapatria beaucoup d'avoirs à court terme. De plus, l'avenir de la bourse américaine semblait maussade, ce qui incitait également à des rapatriements.

C'est pour des motifs analogues que les banques étrangères achetèrent pour plus de 400 millions de francs suisses, à la fin du mois de décembre 1960.

Il semble toutefois que le discours du Président Kennedy du 20 février ait marqué un tournant dans la « psychologie du dollar ». Dès cette date, en effet, le cours du dollar a commencé à remonter. Les réserves monétaires suisses vont donc probablement diminuer peu à peu (1). C'est certainement dans cet esprit que la Banque nationale s'est abstenu de toute intervention, face à cette « nouvelle vague ».

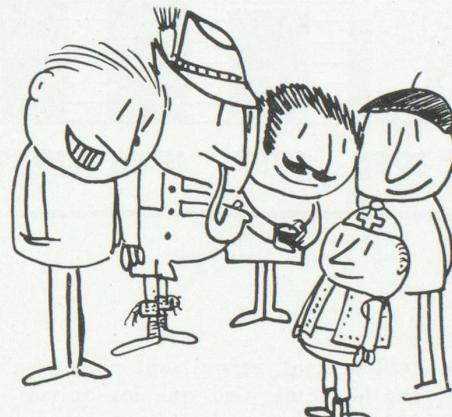
On dit parfois que le franc suisse est la monnaie la plus solide du monde. C'est à la fois vrai et faux. C'est vrai, en ce sens que les billets en circulation sont couverts par les réserves en or à plus de 135 % ! Si l'on ajoute aux billets en circulation les engagements à vue de la Banque Nationale, la couverture-or des liquidités monétaires suisses atteint environ 98 %, et la couverture or et devises atteint 105 %.

Mais l'économie suisse est trop petite, le marché monétaire suisse est trop étroit pour supporter les mouvements de fonds qui affectent normalement une monnaie internationale. Ainsi, en finances comme en politique, la Suisse doit garder la mesure qui sied à un petit pays, même s'il joue un rôle important sur le plan international.

## Un travailleur étranger pour deux suisses

Si la situation de la Suisse est originale sur le plan financier, elle l'est encore davantage sur le plan de la main-d'œuvre. Citons d'abord quelques chiffres.

A fin août 1960, date de la statistique annuelle, on

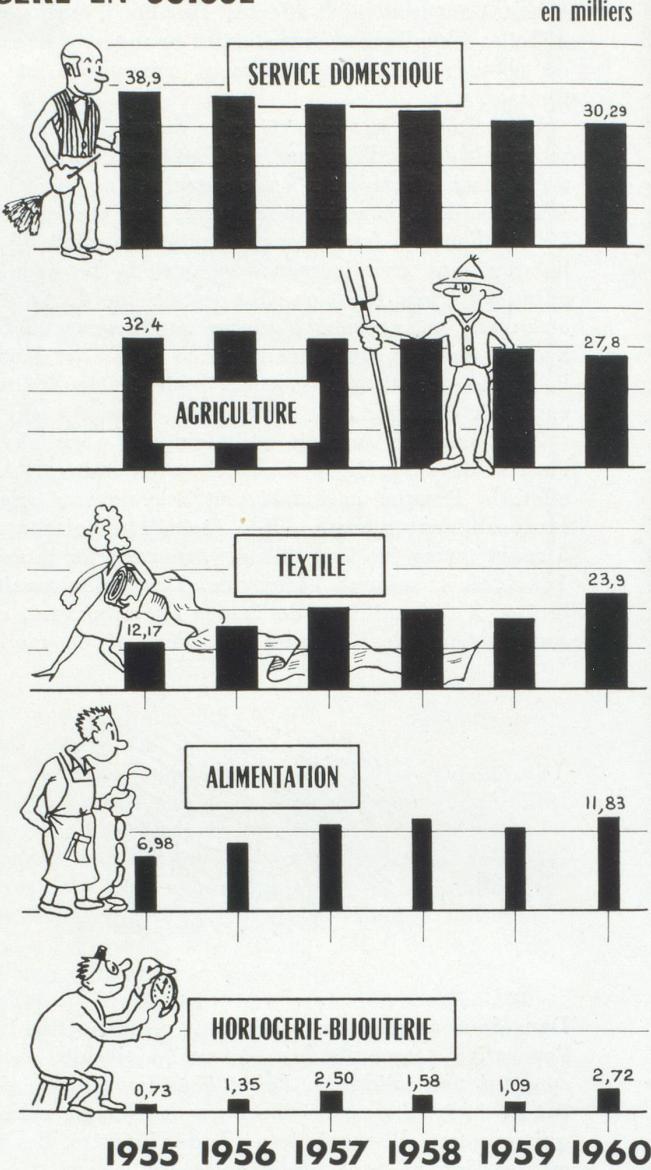
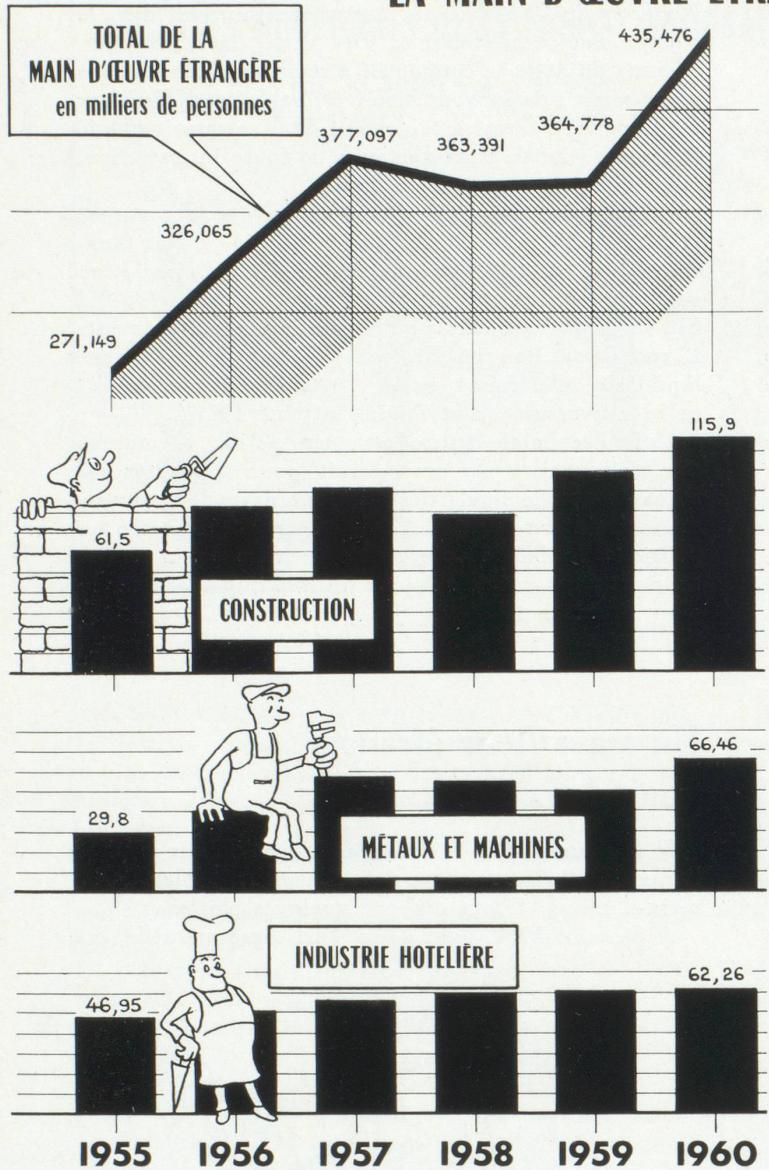


comptait 435 000 travailleurs étrangers en Suisse. Il ne s'agit là que des travailleurs au bénéfice d'un permis temporaire, à l'exclusion de ceux qui ont obtenu un

(1) Il ne faut jamais jouer au prophète : quelques jours après la rédaction de cet article, le mark était réévalué. Une spéculation frénétique s'ensuivit. En dix jours, les capitaux réfugiés en Suisse représentaient un milliard et quart de francs suisses. Pendant la seule journée du 6 mars, l'afflux atteignit 800 millions. La Banque nationale envisage par conséquent de prendre de nouvelles mesures, d'entente avec les principales banques.

# LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EN SUISSE

en milliers



graphique Louis CASTAN .235

permis d'établissement, et qui sont placés, en matière d'emploi, sur le même pied que les Suisses.

Ces 435 000 travailleurs étrangers représentent approximativement le tiers de l'ensemble des salariés travaillant en Suisse, et 13 % de l'ensemble de la population. On peut les diviser en trois groupes : 257 000 travailleurs résidents, 140 000 saisonniers (qui regagnent chaque année leur pays pendant la saison morte, ce qui est le cas pour la majorité des ouvriers italiens du bâtiment) et enfin 38 000 frontaliers, gardant leur domicile à l'étranger.

Examinons maintenant la situation des diverses branches de l'économie. Dans l'hôtellerie et les restaurants, les étrangers forment les deux tiers du per-

sonnel nécessaire pendant la saison d'été. Dans l'industrie du bâtiment, le nombre des travailleurs étrangers s'élevait à 107 000 à fin août 1960 (30 % de plus qu'en 1959), soit 50 à 60 % de l'ensemble des travailleurs du bâtiment. Dans l'industrie des métaux et des machines, on comptait 66 000 travailleurs étrangers à la même époque (32 % de plus qu'en 1959), soit 26 % de l'ensemble des travailleurs de la branche. Dans la branche de l'habillement, on comptait 26 000 travailleurs étrangers (25 % de plus qu'en 1959), qui devaient constituer plus du 40 % du personnel. Enfin, dans l'industrie textile proprement dite, on dénombrait 24 000 ouvriers étrangers (37 % de plus qu'en 1959), qui représentaient au moins 35 % du personnel.

## Une question de mesure

Ces travailleurs étrangers ont contribué dans une large mesure à la prospérité de l'économie suisse. Si l'on veut absolument maintenir le rythme actuel de croissance économique, leur nombre est appelé à augmenter encore. On a calculé qu'il devrait atteindre dans 5 ans, en 1965, le nombre de 800 000. On pourrait compenser, dans une certaine mesure, le manque de main-d'œuvre par une productivité accrue; mais cela ne suffirait en aucun cas, du moins pour les prochaines années.

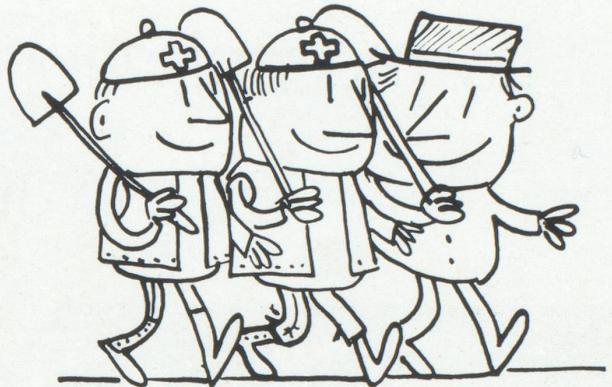
Naturellement, les opinions divergent sur l'opportunité d'une augmentation du nombre des travailleurs étrangers en Suisse. Sur le plan social, certains craignent un « envahissement de l'étranger ». Cette crainte semble cependant peu fondée, car la grande majorité des travailleurs étrangers en Suisse ont la ferme intention de n'y travailler que quelques années seulement. Une enquête faite en février 1959 a montré que, sur quelques 200 000 travailleurs étrangers résidents (donc sans les frontaliers et les saisonniers), seulement 50 000 avaient séjourné plus de 3 ans en Suisse.

Sur le plan économique, une croissance trop rapide de l'économie, basée sur une dépendance grandissante à l'égard des travailleurs étrangers, pourrait entraîner des dangers sérieux. Enfin, les syndicats redoutent, bien entendu, les conséquences d'une crise économique toujours possible, bien que les travailleurs étrangers seraient naturellement licenciés, dans la mesure du possible, avant les Suisses.

Entre ceux qui ne voient que les bénéfices d'une prospérité immédiate, et ceux qui voudraient endiguer à tout prix l'arrivée de travailleurs étrangers supplémentaires, un compromis devra être trouvé. Mais le problème ne sera pas résolu pour autant, car le recrutement des travailleurs étrangers devient de plus en plus difficile. C'est dans cette perspective qu'un accord a récemment été conclu entre la Suisse et l'Espagne, pour faciliter l'engagement de travailleurs espagnols.

De toute manière, de nombreuses voix se font entendre pour que l'on traite mieux les travailleurs étrangers, sur le plan humain. En particulier, il convient de résoudre le problème de leur logement. Il est également question d'admettre plus rapidement l'établissement en Suisse de la famille des travailleurs étrangers qualifiés.

Là aussi, la Suisse doit malgré tout se souvenir qu'elle est un petit pays de cinq millions d'habitants. Qu'il s'agisse de finance ou de main-d'œuvre étrangère, on ne peut pas en faire abstraction. Une prospérité qui continuerait sur le rythme de 1960 serait artificielle.



Alain HIRSCH